

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
									Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
UE d'enseignement annuelles														
STAGES	UE 9 : Stage fabricant	/	1				35	35	M. DEL RIO	Pas de rapport de stage. Validation à partir de l'attestation de stage.			Pas de session 2	
	UE 10 : Stage audioprothèse	/	1				560	560	M. DEL RIO	Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage. Validation sans note.			Pas de session 2	
Mémoire	UE 11 : Mémoire	/	1							Mémoire + Soutenance à partir de septembre	= <5/20	Pas de session 2		
Premiers secours	UE 12 : Geste et soins d'urgence	/	1							Attestation de formation			Pas de session 2	
							Total	595						

Semestre 5															
CHAMP 1	UE 1 : Les aides auditives - Troisième partie	/	1	65		12	77	77	M. DEL RIO	Écrit	3h	= <5/20	Oral	45min (15 min de préparation + 30 min d'oral)	= <5/20
CHAMP 2	UE 2 : Gestion/comptabilité	/	1	15			15	15	O. BOULBES	Écrit	1h30	= <5/20	Écrit	1h30	= <5/20
CHAMP 3	UE 3 : Biostatistiques	/	1	18			18	18	V. KIEWSKY	Écrit	1h30	= <5/20	Écrit (a partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (Jusqu'à 4 étudiants)	E : 1h O : 30 min	= <5/20
CHAMP 4	UE 4 : Anglais	/	1	10			10	10	T. VILLARD	Examen terminal écrit (coeff 1)	1h	= <5/20	Oral	10min	= <5/20
										Contrôle continu (coeff 1)					
Santé numérique	UE 13 : Santé numérique	/	1			10	10	10	D. BONNARD	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne			Validation d'un cours en ligne		
							TOTAL SS	130							

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2			
									Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire	
Semestre 6															
CHAMP 5	UE 5 : Audiologie	/	1	15			15	D. BONNARD	Écrit (coeff 1)	1h	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (Jusqu'à 5 étudiants)	E : 1h O : 25 min (10 min de préparation + 15 min d'oral)	=<5/20	
									Contrôle continu (coeff 1)						
CHAMP 6	UE 6.1 : Préparation au mémoire	/	1		14		14	E. LEGRIS	Evaluation en CC - Lecture méthodique et résumé de publication scientifique		=<5/20	Pas de session 2			
	UE 6.2 : Recherche documentaire	/			3		3	H. PLOUSEAU GUEDE	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne			Validation d'un cours en ligne			
CHAMP 7	UE 7 : Audioprothèse appliquée	/	1	38	8	22	68	M. DEL RIO	Evaluation orale avec cahier de TP	30 min	=<5/20	Oral	30 min	=<5/20	
CHAMP 8	UE 8 : Physique	/	1	28			28	L. FOREST	Écrit	2h	=<5/20	Oral	45min	=<5/20	
							TOTAL S2	128	TOTAL HEURES ANNUELLE			853			

Modalités de validation des UE :

Dans les champs à plusieurs UE, en l'absence de note éliminatoire, les UE constitutives se compensent. Si la moyenne du champs est supérieure ou égale à 10 toutes les UE du champs sont acquises pour l'année en cours. Pour les champs non validés (moyenne inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage n'est organisée que pour les UE dont les notes sont inférieures à 10. Une note inférieure ou égale à 5 (dite éliminatoire) empêche toute compensation au sein du champ auquel elle appartient pour la session. L'UE concernée devra obligatoirement être présentée en 2ème session. Pour les UE comportant plusieurs épreuves, c'est la moyenne à l'UE qui valide ou non celle-ci. Si la moyenne de l'UE est inférieure à 10, la totalité de l'UE doit être repassée. Il n'est pas possible de conserver la note d'une des épreuves la constituant. Le bénéfice d'une UE validée (note supérieure ou égale à 10 à l'UE) est conservé pour la 2ème session. Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée. Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve manquée. Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux. Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit. Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des champs qui le composent sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les champs.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si tous les champs du semestre 5 et 6 sont validés, d'emplés ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés. En cas de redoublement de la troisième année, la totalité des UE (y compris les stages) doivent être revalidées. Aucun bénéfice de note ne pourra être conservé.

Modalités de validation du diplôme :

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des 3 années et de l'UE Mémoire. Le mémoire doit être présenté dans les mois qui suivent la réussite à l'examen de 3^{ème} année (Champs + stages). La date de remise du mémoire sera précisée sur le calendrier de l'année (deux mois minimum après la fin des examens). Pour la soutenance, une date de 1ère session sera proposée chaque année. Si l'étudiant(e) le souhaite, il (elle) a également la possibilité de soutenir dans le courant de l'année suivant la validation de ses examens mais il devra prendre une nouvelle inscription auprès de l'Université s'il dépasse la date du 31 octobre. Dans l'éventualité où l'étudiant ne valide pas sa soutenance, il devra se réinscrire auprès de l'université et repasser uniquement sa soutenance l'année suivante. Dans ce cas précis, il garde le bénéfice des UE validées. Cette modalité s'applique dès septembre 2018, au bénéfice de la promotion 2015/2018. Une deuxième session pour le mémoire est maintenue au titre de l'année 2017-2018 (la soutenance devant avoir lieu au plus tard le 31 octobre 2018).